



Assemblée générale

Distr. générale
15 mars 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session

Point 151 a) de l'ordre du jour

**Aspects administratifs et budgétaires du financement
des opérations de maintien de la paix des Nations Unies :
financement des opérations de maintien de la paix
des Nations Unies**

Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent document contient le rapport sur l'exécution du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999.

Par sa résolution 52/248 du 26 juin 1998, l'Assemblée générale a approuvé, pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999, l'ouverture d'un crédit de 34,4 millions de dollars au titre des dépenses afférentes aux postes et des autres dépenses. Les dépenses se sont élevées à 32 821 600 dollars. Il en est résulté un solde inutilisé de 1 578 400 dollars dû en grande partie à des économies réalisées sur les dépenses de personnel.

On trouvera au paragraphe 21 du présent rapport la décision que doit prendre l'Assemblée générale concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–2	3
II. Principales activités menées au cours de la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999	3–16	3
III. Exécution du budget de la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999	17–20	6
IV. Décision que doit prendre l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session	21	7
Annexes		
I. Exécution du budget de la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999 par département et bureau		8
II. Renseignements complémentaires sur les écarts importants		10
III. Effectifs autorisés et postes vacants		16

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 53/12 B de l'Assemblée générale, en date du 8 juin 1999.
2. On trouvera dans la section consacrée à l'exécution du budget des données sur l'utilisation des ressources du compte d'appui au cours de la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999.

II. Principales activités menées au cours de la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999

3. Au cours de la période considérée, le Département des opérations de maintien de la paix, la Division du financement du maintien de la paix et d'autres services du Département de la gestion ainsi que d'autres départements et bureaux du Secrétariat qui avaient reçu des ressources provenant du compte d'appui ont assuré des services d'appui à 13 opérations de maintien de la paix en cours, financées par un budget d'un montant total de 604,8 millions de dollars environ, y compris les dépenses au titre de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie).
4. Dans son rapport daté du 20 mars 1998 sur le compte d'appui (A/52/837 et Corr.1), le Secrétaire général a demandé un total de 106 postes supplémentaires pour le Département des opérations de maintien de la paix en vue de l'application de la résolution 51/243 de l'Assemblée générale, en date du 15 septembre 1997 sur la réduction progressive du personnel fourni à titre gracieux par des gouvernements. Dans ses résolutions 52/248 et 53/12 A du 26 octobre 1998, l'Assemblée a approuvé la conversion de 42 postes de personnel fourni à titre gracieux, la création de sept nouveaux postes et la réaffectation de six postes du Secrétariat au Département des opérations de maintien de la paix. En outre, un poste a été approuvé pour le Groupe du droit administratif du Bureau de la gestion des ressources humaines au lieu des fonds demandés par le Secrétaire général au titre du personnel temporaire et un poste a été approuvé pour la Section des investigations du Bureau des services de contrôle interne. L'Assemblée a pris acte de l'engagement pris par le Secrétaire général de mener à terme le processus de recrutement en vue du remplacement du personnel fourni à titre gracieux le 28 février 1999 au plus tard, et des assurances qu'il a données à cet égard.
5. En juin 1998, le Département des opérations de maintien de la paix a publié des avis de vacance concernant 106 postes ouverts à des candidatures intérieures et extérieures. Sur ce nombre, 55 étaient communiqués exclusivement aux États Membres en vue de la nomination de militaires et de membres de la police civile qui seraient détachés par leurs gouvernements. La date limite pour le dépôt des candidatures initialement fixée au 30 juin 1998, a été par la suite prolongée jusqu'au 31 août 1998 afin de susciter des candidatures féminines.
6. Comme suite à l'adoption de la résolution 53/12 A de l'Assemblée générale, on s'est attaché à mener à terme la sélection des candidats pour les 55 postes supplémentaires approuvés. Le Département des opérations de maintien de la paix a activement participé à l'évaluation des candidats et a collaboré étroitement avec le Bureau de la gestion des ressources humaines et les organes de nomination et de promotion pour achever rapidement le processus de sélection.

7. Les recommandations du Département des opérations de maintien de la paix ont été présentées aux organes de nomination et de promotion avant la mi-novembre 1998 et examinées avant la mi-décembre. Entre fin décembre 1998 et fin février 1999, le Bureau de la gestion des ressources humaines a fait des offres de nomination aux candidats retenus et avant la mi-mars, la majorité des nouveaux postes approuvés a été pourvue.

8. Au cours de la période considérée, des progrès ont été enregistrés en ce qui concerne le traitement des demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité. On se rappelle qu'au 19 mai 1997, 564 demandes d'indemnisation étaient en souffrance et que l'Assemblée générale, dans sa résolution 51/239 A du 17 juin 1997, avait demandé au Secrétaire général de lui présenter des rapports trimestriels sur les progrès accomplis quant à la réduction du nombre des demandes en souffrance.

9. Comme le montre le huitième rapport trimestriel (A/C.5/53/66) à l'Assemblée générale couvrant la période qui s'est achevée le 30 juin 1999, le nombre total de nouvelles demandes reçues après le 19 mai 1997 était de 1 219 et le nombre de demandes traitées de 1 498, ce qui laisse 285 demandes en souffrance. Sur ce total, 47 demandes avaient été reçues avant le 19 mai 1997, le reste (238) ayant été reçu plus tard. Il est prévu de traiter toutes les demandes en souffrance avant le 30 juin 2000 au plus tard.

10. Si le Département des opérations de maintien de la paix a pu accélérer le traitement des demandes d'indemnisation en cas de décès et d'invalidité au cours de la période considérée, il y a eu toutefois une augmentation correspondante de la charge de travail de la Division des services médicaux en ce qui concerne l'examen et la certification des demandes. Par manque de personnel à la Division, les demandes n'ont pu être traitées rapidement dès qu'elles étaient transmises par la Division de l'administration et de la logistique des missions, ce qui a entraîné des retards considérables. Afin de permettre à la Division de traiter les demandes en souffrance, l'Assemblée générale, dans sa résolution 52/248, a approuvé la demande du Secrétaire général de fournir à la Division des fonds supplémentaires d'un montant de 123 500 dollars au titre du personnel temporaire.

11. Par la même résolution, l'Assemblée a également approuvé un montant de 159 000 dollars au titre du personnel temporaire pour la Division de la comptabilité afin de permettre le traitement des bordereaux interservices en souffrance et la concordance des états financiers à la Section des comptes des opérations de maintien de la paix. Au 30 juin 1999, des progrès suffisants avaient été accomplis dans le traitement des dossiers en retard; il n'a donc pas été nécessaire de demander que les ressources au titre du personnel temporaire soient maintenues.

12. Dans son rapport sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice financier qui a pris fin le 30 juin 1999¹, le Comité des commissaires aux comptes s'est félicité du fait que l'Administration ait appliqué les recommandations précédentes concernant le suivi et la concordance des bordereaux interservices et que le montant des transactions interservices en souffrance concernant les opérations de maintien de la paix ait considérablement baissé, passant d'un solde débiteur total de 24,3 millions de dollars au 30 juin 1998 à 2,4 millions de dollars au 30 juin 1999. De même, le Comité a noté que l'Administration avait réduit le solde créditeur total concernant les bordereaux interservices en souffrance,

qui passe de 1,5 million de dollars au 30 juin 1998 à 1,3 million de dollars au 30 juin 1999.

13. Au cours de la période considérée, en réponse aux observations et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, le Secrétariat a mis en oeuvre quelques nouvelles initiatives. La Division du financement du maintien de la paix, en consultation avec la Division de l'administration et de la logistique des missions (Département des opérations de maintien de la paix), a mis en place un mécanisme d'auto-évaluation visant à examiner le processus d'établissement du budget et d'élaboration de rapports et à étudier le contenu et la présentation des rapports d'exécution et des projets de budget de toutes les missions de maintien de la paix. Cet effort commun a donné deux résultats importants. Premièrement, le processus de présentation et d'examen du budget a été rationalisé et, pour la première fois, les chefs des services administratifs des missions ont pu y participer directement en se rendant au Siège à cette fin. En outre, on a accordé plus d'importance aux documents présentés par les missions. Les informations reçues en retour des chefs des services administratifs indiquaient que ceux-ci avaient le sentiment de mieux maîtriser leur budget et d'en être responsables et qu'ils comprenaient mieux le fonctionnement du processus d'examen du budget. Le contenu et la présentation des rapports d'exécution du Secrétaire général pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 et les projets de budget des opérations de maintien de la paix pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000 ont été améliorés davantage au cours de cette période, tout comme les délais de présentation au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et à l'Assemblée générale. Cela s'est traduit par une meilleure explication des dépenses engagées et l'établissement de prévisions budgétaires plus réalistes et mieux étayées. En outre, les rapports ont été rationalisés, abrégés et plus faciles à lire. Le Comité consultatif a loué les efforts entrepris par le Secrétariat pour améliorer les budgets révisés des opérations de maintien de la paix et a félicité le Secrétariat pour ces améliorations (A/53/895, par. 8).

14. Un deuxième examen identique a eu lieu d'avril à juin 1999. Les conclusions ont permis d'apporter des aménagements modestes aux améliorations susmentionnées.

15. D'autres réformes ont eu lieu au cours de la période considérée à la Division des achats, notamment le recours accru aux accords institutionnels. Les achats pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies au titre de contrats institutionnels ont permis de réaliser des économies substantielles sur les budgets des missions du fait de la réduction des prix unitaires de gros articles tels que les véhicules et le matériel électronique.

16. Vers la fin de la deuxième moitié de la période considérée, le Secrétaire général était confronté au défi de planifier ce qui était à l'époque des nouvelles missions potentielles ou des missions élargies de maintien de la paix au Timor oriental, au Kosovo, en Sierra Leone et en République démocratique du Congo. Les activités qu'exige la planification pour la mise en route éventuelle de ces missions a entraîné un surcroît de travail pour le Secrétariat pendant cette période, en particulier au Département des opérations de maintien de la paix.

III. Exécution du budget de la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999

17. Par sa résolution 52/248, l'Assemblée générale a approuvé l'affectation au compte d'appui des ressources d'un montant de 34,4 millions de dollars pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999, au titre des dépenses afférentes aux postes et des autres dépenses. L'Assemblée a approuvé un effectif total de 400 postes. Un taux de vacance de 5 % a été appliqué aux postes existants contre un taux de 50 % pour tous les nouveaux postes approuvés. Le taux effectif de vacance de postes a été en moyenne de 13 % au cours de la période.

18. On trouvera au tableau 1 ci-après une récapitulation de l'emploi des ressources du compte d'appui par principaux objets de dépense au cours de la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999. On trouvera à l'annexe I une ventilation des dépenses par département et bureau et à l'annexe II des renseignements complémentaires sur les dépenses.

19. Comme il apparaît au tableau 1, le montant total des dépenses s'est élevé à 32 821 600 dollars. Il en est donc résulté un solde inutilisé de 1 578 400 dollars qui s'explique en grande partie par les économies réalisées au titre des dépenses de personnel du fait que le taux de vacance de postes a été plus élevé que prévu et que les coûts effectifs ont été inférieurs aux coûts standard appliqués.

Tableau 1

Récapitulation des dépenses par principaux objets de dépense pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999

	(1)	(2)	(3)= (1-2)
<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédits approuvés</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écarts</i>
Postes	30 843 700	29 562 800	1 278 500
Personnel temporaire	562 000	426 800	135 200
Consultants	39 000	–	39 000
Heures supplémentaires	154 500	167 300	(12 800)
Voyages autorisés	120 000	135 900	(15 900)
Formation	400 000	400 000	–
Services communs	1 864 900	1 753 300	111 600
Matériel informatique	415 900	375 500	40 400
Total	34 400 000	32 821 600	1 578 400

20. On trouvera au tableau 2 et à l'annexe III des informations sur le nombre de postes approuvés et sur la situation concernant les vacances de postes.

Tableau 2
**Effectifs autorisés, nombre de postes pourvus et taux de vacance appliqué
 aux postes approuvés pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999**

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif autorisé</i>	<i>Effectif réel (moyenne)</i>	<i>Taux de vacance de postes (pourcentage)</i>
Postes au titre du compte d'appui	400	347,8	13,0

IV. Décision que doit prendre l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session

21. À sa cinquante-quatrième session, l'Assemblée générale devra se prononcer sur l'affectation du solde inutilisé de 1 578 400 dollars ainsi que du produit des intérêts de 597 000 dollars et des recettes diverses de 4 000 dollars (soit un montant total de 601 000 dollars) au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001.

Annexe I

Exécution du budget de la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999 par département et bureau

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	(1) Crédits approuvés	(2) Dépenses	(3) = (1-2) Écarts
1. Cabinet du Secrétaire général			
Postes	342 100	317 600	24 500
Heures supplémentaires	2 500	6 000	(3 500)
Services communs	3 000	–	3 000
Total, rubrique 1	347 600	323 600	24 000
2. Bureau des services de contrôle interne			
Postes	1 186 600	1 056 900	129 700
Voyages autorisés	20 000	21 200	(1 200)
Services communs	11 000	3 300	7 700
Total, rubrique 2	1 217 600	1 081 400	136 200
3. Bureau des affaires juridiques			
Postes	350 000	283 900	66 100
Services communs	5 000	–	5 000
Total, rubrique 3	355 000	283 900	638 900
4. Département des opérations de maintien de la paix			
Postes	20 133 900	19 697 000	436 900
Personnel temporaire	100 000	127 200	(27 200)
Consultants	39 000	–	39 000
Heures supplémentaires	120 000	127 300	(7 300)
Voyages autorisés	80 000	95 100	(15 100)
Formation	400 000	400 000	–
Matériel informatique	415 900	375 500	40 400
Services communs	533 900	437 700	96 200
Total, rubrique 4	21 822 700	21 259 800	562 900
5. Département de la gestion			
a) Bureau du Secrétaire général adjoint			
Postes	493 600	450 100	43 500
Personnel temporaire	56 000	56 000	–
Heures supplémentaires	–	3 000	(3 000)
Services communs	1 312 000	1 312 300	(300)
Total partiel	1 861 600	1 821 400	40 200

<i>Catégorie de dépenses</i>	(1) <i>Crédits approuvés</i>	(2) <i>Dépenses</i>	(3) = (1-2) <i>Écarts</i>
b) Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité			
Postes	4 466 400	4 077 200	389 200
Heures supplémentaires	17 000	13 700	3 300
Personnel temporaire	159 000	126 900	32 100
Voyages autorisés	20 000	12 000	8 000
Total partiel	4 662 400	4 229 800	432 600
c) Bureau de la gestion des ressources humaines			
Postes	1 024 100	975 200	48 900
Personnel temporaire	247 000	116 700	130 300
Heures supplémentaires	5 000	4 600	400
Voyages autorisés	–	2 400	(2 400)
Total partiel	1 276 100	1 098 900	177 200
d) Bureau des services centraux d'appui			
Postes	2 729 400	2 595 300	134 100
Heures supplémentaires	10 000	12 700	(2 700)
Voyages autorisés	–	5 200	(5 200)
Total partiel	2 739 400	2 613 200	126 200
Total, rubrique 5	10 539 500	9 763 300	776 200
6. Bureau du Coordonnateur des mesures de sécurité des Nations Unies			
Postes	117 600	109 600	8 000
Total, rubrique 6	117 600	109 600	8 000
Total, rubriques 1 à 6	34 400 000	32 821 600	1 578 400

Annexe II

Renseignements complémentaires sur les écarts importants

1. Cabinet du Secrétaire général

Postes : écart : 24 500 dollars

1. Le montant prévu à cette rubrique devait permettre de maintenir trois postes du Cabinet du Secrétaire général, à savoir : 1 poste D-2 (directeur), 1 poste P-5 (spécialiste des questions politiques hors classe) et 1 poste d'agent des services généraux (secrétaire). Le Cabinet a enregistré un taux moyen de vacance de postes de 16,7 % au cours de la période considérée, d'où le montant inutilisé de 24 500 dollars.

Heures supplémentaires : écart : (3 500 dollars)

2. Un montant de 2 500 dollars avait été prévu au titre des heures supplémentaires directement liées à l'appui que le Cabinet apporte, au Siège, aux opérations de maintien de la paix en cours ou nouvellement créées. Le dépassement de 3 500 dollars susvisé est dû au surcroît de travail qu'entraînent la planification et la négociation de quatre missions éventuelles en République démocratique du Congo, en Sierra Leone, au Kosovo et au Timor oriental.

Services communs : écart : 3 000 dollars

3. Un montant de 3 000 dollars avait été prévu au titre de la location de téléphones et des appels téléphoniques locaux (1 800 dollars) et de l'achat de fournitures de bureau (1 200 dollars), sur la base des coûts standard. Aucune dépense n'a été engagée au cours de la période considérée, d'où le solde inutilisé susvisé.

2. Bureau des services de contrôle interne

Postes : écart : 129 700 dollars

4. Étaient inscrits à cette rubrique un montant de 1 186 600 dollars, destiné à couvrir les coûts afférents aux 11 postes du Bureau – 1 P-5 (vérificateur hors classe), 6 P-4 (vérificateurs), 3 P-3 (vérificateurs) et un poste d'agent des services généraux (secrétaire) – ainsi qu'un autre montant afférent à un nouveau poste P-4 (responsable des enquêtes), qui avait été calculé sur la base de 50 % des coûts standard. En raison des retards apportés au recrutement du personnel qualifié susceptible de pourvoir les postes vacants, le Bureau a enregistré un taux moyen de vacance de postes de 15,3 % au cours de la période considérée, d'où le solde inutilisé de 129 700 dollars.

Voyages autorisés : écart : (1 200 dollars)

5. Le montant inscrit à cette rubrique (20 000 dollars) devait permettre de couvrir les frais de voyage du personnel de la Section des investigations. Les tarifs aériens ayant été plus élevés que prévu, les frais de voyage ont dépassé légèrement ce montant, d'où le surcroît de dépenses susvisé.

Services communs : écart : 7 700 dollars

6. Un montant de 11 000 dollars avait été prévu au titre de la location de téléphones et des appels téléphoniques locaux (6 600 dollars) et de l'achat de fournitures de bureau (4 400 dollars). Les dépenses engagées au cours de la période se sont limitées à 3 300 dollars, d'où le solde inutilisé susvisé.

3. Bureau des affaires juridiques

Postes : écart : 66 100 dollars

7. Les 350 000 dollars prévus à cette rubrique devaient permettre de financer les coûts afférents aux trois postes de juriste (1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3) du Bureau. Le solde inutilisé de 66 100 dollars s'explique par le fait que la somme des traitements et des dépenses communes de personnel a été inférieure à ce montant.

Services communs : écart : 5 000 dollars

8. Un montant de 5 000 dollars avait été prévu au titre de la location de téléphones et des appels téléphoniques locaux (3 000 dollars) et de l'achat de fournitures de bureau (2 000 dollars). Aucune dépense n'a été engagée pendant la période considérée, d'où le solde inutilisé du même montant.

4. Département des opérations de maintien de la paix

Postes : écart : 436 900 dollars

9. Un montant de 20 133 900 dollars était prévu à cette rubrique pour maintenir les 224 postes établis du Département et créer 55 nouveaux postes, dont les coûts avaient été calculés au taux de 50 % des coûts standard. En raison des retards apportés au recrutement du personnel susceptible de pourvoir les nouveaux postes et au remplacement des fonctionnaires affectés à des missions de maintien de la paix, le Département a enregistré un taux moyen de vacance de postes de 14 % au cours de la période considérée, d'où le solde inutilisé de 436 900 dollars.

Personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) : écart : (27 200 dollars)

10. Un montant de 100 000 dollars avait été prévu à cette rubrique pour permettre au Département de remplacer temporairement les membres de son personnel se trouvant en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée et de s'acquitter de sa tâche en période de pointe. L'augmentation de la charge de travail liée aux préparatifs de missions éventuelles en Sierra Leone, en République démocratique du Congo, au Timor Oriental et au Kosovo explique le dépassement de ce montant.

Consultants : écart : 39 000 dollars

11. Un montant de 39 000 dollars était prévu à cette rubrique pour financer deux projets de systèmes d'information et de gestion mais ces projets, qui doivent être compatibles avec les nouvelles plates-formes d'information, ont été mis en suspens en attendant qu'une décision soit prise concernant l'opportunité ou non de les mettre à exécution, qui interviendra une fois que le Secrétariat aura mené à bien les études

sur l'utilisation et l'application des technologies et des instruments d'information qu'il a entreprises.

Heures supplémentaires : écart : (7 300 dollars)

12. Un montant de 120 000 dollars était prévu à cette rubrique. Le surcroît de dépenses susvisé s'explique par l'augmentation de la charge de travail mentionnée au paragraphe 10 ci-dessus.

Voyages autorisés : écart : (15 100 dollars)

13. Un montant de 80 000 dollars était prévu pour couvrir les frais de voyage du personnel du Département au cours de la période considérée. Le surcroît de dépenses susvisé s'explique en partie par le voyage imprévu de deux fonctionnaires qui ont accompagné le Secrétaire général pendant la deuxième partie de son voyage en Afrique du Nord, en novembre 1998.

Matériel informatique : écart : 40 400 dollars

14. Le montant de 415 900 dollars prévu à cette rubrique devait permettre de financer le remplacement ou l'amélioration du matériel, des logiciels et des réseaux informatiques du Département et l'entretien du matériel existant. Le solde inutilisé de 40 400 dollars s'explique par le fait qu'un seul lecteur de cassette de secours linéaire a été acheté, au lieu des trois prévus (16 000 dollars), et par la diminution des coûts de maintenance, due au fait que la passation de contrats pour l'ensemble des systèmes a permis d'obtenir de meilleurs prix (24 400 dollars).

Services communs : écart : 96 200 dollars

15. Un montant de 533 900 dollars était inscrit à cette rubrique au titre des services communs afférents à l'entretien et à la location de matériel de bureau, aux fournitures de bureau et aux communications, dont le coût avait été calculé sur la base des coûts standard applicables à tous les postes du compte d'appui du Département. Les dépenses engagées se sont limitées à 437 700 dollars – les coûts afférents aux communications et aux fournitures de bureau ayant été moins élevés que prévu –, d'où un solde inutilisé de 96 200 dollars.

5. Département de la gestion

a) Bureau du Secrétaire général adjoint

Postes : écart : 43 500 dollars

16. Des ressources étaient prévues à cette rubrique pour maintenir deux postes du Service des contributions, à savoir : 1 P-4 (fonctionnaire chargé des contributions) et 1 poste d'agent des services généraux (employé), ainsi que quatre postes de la Trésorerie, à savoir : 1 P-4 (fonctionnaire chargé des placements), 1 P-3 (caissier adjoint) et 2 postes d'agent des services généraux (employés). Tous ces postes ont été pourvus tout au long de la période à l'examen mais les dépenses effectivement engagées au titre des traitements et des dépenses communes de personnel ont été inférieures aux dépenses prévues, d'où le solde inutilisé de 43 500 dollars.

Heures supplémentaires : écart : (3 000 dollars)

17. Aucun montant n'était prévu à cette rubrique. Les dépenses susmentionnées s'expliquent par l'augmentation de la charge de travail de la Trésorerie.

Services communs : écart : (300 dollars)

18. Un montant total de 1 312 000 dollars avait été prévu au titre des services communs (location des locaux, entretien et location de matériel de bureau, achat des fournitures de bureau et communications), dont le coût avait été calculé sur la base des coûts standard applicables à tous les postes du compte d'appui du Département de la gestion. Ce montant a été alloué en bloc au Cabinet du Secrétaire général adjoint. Les dépenses engagées au titre des fournitures de bureau ont été légèrement plus élevées que prévu, d'où un surcroît de dépenses de 300 dollars.

b) Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité

Postes : écart : 389 200 dollars

19. Un montant de 4 466 400 dollars avait été prévu pour maintenir 32 postes de la Division du financement du maintien de la paix et 18 postes de la Division de la comptabilité. En raison des retards apportés au recrutement du personnel susceptible de pourvoir les postes vacants et au remplacement des fonctionnaires affectés à des missions de maintien de la paix, le Bureau a enregistré un taux moyen de vacance de postes de 10,9 % au cours de la période à l'examen, d'où le solde inutilisé de 389 200 dollars.

Heures supplémentaires : écart : 3 300 dollars

20. Deux montants, l'un de 15 000 dollars et l'autre de 2 000 dollars, étaient prévus au titre des heures supplémentaires effectuées en période de pointe par le personnel de la Division de la comptabilité et de la Division du financement du maintien de la paix, respectivement. Les besoins des deux divisions ont été inférieurs aux prévisions, d'où le solde inutilisé de 3 300 dollars.

Personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) : écart : 32 100 dollars

21. Un montant de 159 000 dollars avait été prévu au titre du personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) dont la Division de la comptabilité avait besoin pour se remettre à jour dans le traitement des bordereaux interservices et des états de rapprochement bancaires. Les dépenses engagées ont été moindres que prévu, d'où le solde inutilisé de 32 100 dollars.

Voyages autorisés : écart : 8 000 dollars

22. Le montant inscrit à cette rubrique (20 000 dollars) devait permettre aux fonctionnaires du budget de la Division du financement du maintien de la paix de se rendre auprès des missions dont ils supervisent le budget afin de se rendre compte par eux-mêmes de leurs conditions de fonctionnement et de leurs besoins, mais les exigences du travail ont fait qu'il y a eu moins de voyages que prévu, d'où le solde inutilisé susvisé.

c) Bureau de la gestion des ressources humaines

Postes : écart : 48 900 dollars

23. Un montant de 1 024 100 dollars avait été prévu pour maintenir deux postes (1 P-4 et 1 poste d'agent des services généraux) de la Division des services de spécialiste, six postes (2 P-4, 1 P-3 et 3 postes d'agent des services généraux) de la Division des services opérationnels et de quatre postes (1 P-5, 1 P-4 et 2 postes d'agent des services généraux) de la Division des services médicaux. Si tous les postes en question de la Division des services de spécialistes et de la Division des services médicaux ont été pourvus, cela n'a pas été le cas pour ceux de la Division des services opérationnels, qui a enregistré un taux moyen de vacance de postes de 7 % au cours de la période. Ce taux et le fait que les dépenses communes de personnel ont été moindres que prévu expliquent les économies réalisées à cette rubrique.

Personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) : écart : 130 300 dollars

24. Le montant prévu (247 000 dollars) devait permettre d'éliminer les arriérés accumulés dans le traitement des demandes de remboursement de frais médicaux et d'indemnisation pour décès ou invalidité soumises à la Division des services médicaux (123 500 dollars) ainsi que dans la conduite des enquêtes administratives et l'instruction des affaires disciplinaires relatives au maintien de la paix incombant au Groupe du droit administratif (123 500 dollars). Le solde inutilisé de 130 300 dollars susvisé s'explique par la décision prise par l'Assemblée générale de créer un poste P-4 dans le Groupe du droit administratif au lieu de recruter le personnel temporaire demandé (123 500 dollars) et par le fait que les dépenses de la Division des services médicaux ont été moindres que prévu (6 800 dollars).

Heures supplémentaires : écart : 400 dollars

25. Un montant de 5 000 dollars avait été demandé au titre des heures supplémentaires nécessaires en période de pointe. Le nombre d'heures supplémentaires a été légèrement moindre que prévu, d'où l'économie de 400 dollars susvisée.

Voyages autorisés : écart : (2 400 dollars)

26. Le surcroît de dépenses de 2 400 dollars susvisé s'explique par le voyage qu'un fonctionnaire de la Division des services médicaux a effectué à Genève, en juin 1999, pour assister à la quinzième réunion du Groupe consultatif interorganisations sur le sida. Le coût de ce voyage avait été imputé par erreur sur le compte d'appui mais l'erreur n'a pas été corrigée avant la clôture des comptes de fin d'année, le 30 juin 1999.

d) Bureau des services centraux d'appui

Postes : écart : 134 100 dollars

27. Un montant de 2 729 400 dollars avait été prévu pour maintenir deux postes d'agent des services généraux du Service des voyages et des transports, un poste d'agent des services généraux du Groupe du courrier, un poste P-2 du Service des techniques informatiques et 29 postes (1 P-5, 8 P-4, 9 P-3 et 11 postes d'agent des services généraux) de la Division des achats. Le solde inutilisé de 134 100 dollars est dû principalement aux vacances de poste enregistrées à la Division des achats,

qui expliquent en partie le taux global de vacance de postes de 12,5 %, et au fait que les dépenses communes de personnel ont été moindres que prévu.

Heures supplémentaires : écart : (2 700 dollars)

28. Un montant de 10 000 dollars avait été prévu à cette rubrique pour permettre à la Division des achats de s'acquitter de sa tâche en période de pointe. Le nombre d'heures supplémentaires effectuées a été légèrement plus élevé que prévu, d'où le surcroît de dépenses de 2 700 dollars.

Voyages autorisés : écart : (5 200 dollars)

29. Le surcroît de dépenses inscrit à cette rubrique s'explique par l'imputation, par erreur, à la Division des achats, du voyage qu'un spécialiste des communications du Bureau a effectué en juillet 1998, lorsqu'il a accompagné le Secrétaire général dans son voyage en Argentine, au Brésil et en Uruguay.

6. Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité

Postes : écart : 8 000 dollars

30. Un montant de 117 600 dollars avait été inscrit à cette rubrique au titre des dépenses afférentes à un poste P-4 du Bureau du Coordonnateur. Ce poste a été pourvu tout au long de la période à l'examen mais les dépenses communes de personnel ont été moindres que prévu, d'où le solde inutilisé de 8 000 dollars.

Annexe III

Effectifs autorisés et postes vacants

Cabinet du Secrétaire général

	Effectifs autorisés	Postes vacants												
		1998						1999						
		Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur														
Secrétaire général adjoint	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
D-2	1	-	-	-	-	-	1	-	1	1	1	1	1	1
D-1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
P-5	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
P-4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
P-3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
P-2/P-1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel	2	-	-	-	-	-	1	-	1	1	1	1	1	1
Services généraux														
1re classe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres classes	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	3	-	-	-	-	-	1	-	1	1	1	1	1	1

Bureau des services de contrôle interne

	Effectifs autorisés	Postes vacants												
		1998						1999						
		Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur														
Secrétaire général adjoint	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
D-2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
D-1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
P-5	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
P-4	7	-	1	1	2	2	1	2	1	1	-	-	-	-
P-3	3	-	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
P-2/P-1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel	11	-	2	2	3	3	2	3	2	2	1	1	1	1
Services généraux														
1re classe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres classes	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	12	-	2	2	3	3	2	3	2	2	1	1	1	1

Bureau des affaires juridiques

	Effectifs autorisés	Postes vacants												
		1998						1999						
		Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur														
Secrétaire général adjoint	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
D-2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
D-1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
P-5	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
P-4	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
P-3	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
P-2/P-1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Services généraux														
1re classe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres classes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1

Département des opérations de maintien de la paix

	Effectifs autorisés	Postes vacants												
		1998						1999						
		Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur														
Secrétaire général adjoint	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
D-2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
D-1	8	-	-	-	1	1	1	1	1	1	1	1	-	
P-5	18	1	3	2	4	4	5	5	4	4	6	4	5	
P-4 ^a	60	7	7	7	26	26	25	25	11	13	10	8	9	
P-3 ^a	51	6	5	5	26	29	24	20	14	10	7	7	5	
P-2/P-1	5	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total partiel	142	14	15	14	58	60	55	51	30	28	24	20	19	
Services généraux														
1re classe	7	-	-	-	5	4	-	-	-	-	1	2	3	
Autres classes	130	5	-	6	4	4	9	8	7	4	6	4	9	
Total partiel	137	5	-	6	9	8	9	8	7	4	7	6	12	
Total	279	19	15	20	67	68	64	59	37	32	31	26	31	

Département de la gestion*Bureau du Secrétaire général adjoint*

	Effectifs autorisés	Postes vacants											
		1998						1999					
		Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur													
Secrétaire général adjoint	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
D-2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
D-1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
P-5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
P-4	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
P-3	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
P-2/P-1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Services généraux													
1re classe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres classes	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité

	Effectifs autorisés	Postes vacants											
		1998						1999					
		Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur													
Secrétaire général adjoint	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
D-2	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
D-1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
P-5	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
P-4	12	1	-	1	3	4	4	4	4	3	2	1	3
P-3	10	1	1	1	1	1	1	2	2	3	3	2	2
P-2/P-1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel	29	3	2	3	5	6	6	7	7	7	6	4	6
Services généraux													
1re classe	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres classes	20	-	-	-	4	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel	21	-	-	-	4	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	50	3	2	3	9	6	6	7	7	7	6	4	6

Bureau de la gestion des ressources humaines

	Effectifs autorisés	Postes vacants											
		1998						1999					
		Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur													
Secrétaire général adjoint	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
D-2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
D-1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
P-5	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
P-4 ^a	5	1	1	1	2	-	1	1	1	1	-	-	1
P-3	1	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-
P-2/P-1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel	7	1	1	1	2	-	1	1	2	1	-	-	1
Services généraux													
1re classe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres classes	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	13	1	1	1	2	-	1	1	2	1	-	-	1

Bureau des services centraux d'appui

	Effectifs autorisés	Postes vacants											
		1998						1999					
		Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur													
Secrétaire général adjoint	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
D-2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
D-1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
P-5	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
P-4	9	1	1	-	1	2	-	1	1	1	-	-	-
P-3	9	2	1	1	1	1	4	4	4	4	4	4	4
P-2/P-1	1	1	1	1	1	1	-	-	-	-	-	1	1
Total partiel	20	4	3	2	3	4	4	5	5	5	4	5	5
Services généraux													
1re classe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres classes	14	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-
Total partiel	14	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-
Total	34	4	3	2	3	4	4	6	5	6	4	5	5

Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité

	Effectifs autorisés	Postes vacants											
		1998						1999					
		Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur													
Secrétaire général adjoint	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
D-2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
D-1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
P-5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
P-4	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
P-3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
P-2/P-1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Services généraux													
1re classe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres classes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

^a Augmentation du nombre des postes autorisés.

Notes

- ¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-quatrième session, Supplément No 5 (A/54/5), Vol. II, chap. 2, par. 18.